

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE45

AMENDEMENT

présenté par

Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Tryzna, Mme Rey-Rinchet et M. Rolland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--